

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5561**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Vendeur-responsable de rayon en produits culturels - option livre, option disque

Nouvel intitulé : Technico-commercial en produits culturels - option livre - option musique vidéo multimédia - option papeterie loisirs créatifs beaux-arts

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AFPAM - CFCL (Centre de formation de commerciaux en librairie)	Directeur du CFCL, Directeur du CFCL

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322w Commercialisation : vente de livres et produits imprimés, librairie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le vendeur responsable de rayon en produits culturels assure l'accueil et la vente de produits culturels en magasin. Il est amené à s'informer de l'actualité du livre et du disque dans un souci constant de satisfaction de la clientèle. Il participe au rangement des produits en rayon ainsi qu'à l'exposition des articles en vitrine.

Il peut exercer la responsabilité d'un secteur voire temporairement du magasin.

Il dépend soit du responsable ou chef de département livre ou disque, soit directement du libraire ou du disquaire selon l'importance de la structure.

Le vendeur responsable de rayon en produits culturels est chargé de :

- réceptionner et contrôler les produits culturels,
- négocier les achats et/ou les retours auprès des représentants,
- promouvoir et animer le produit culturel en magasin et hors point de vente,
- accueillir, informer et conseiller le client en magasin,
- gérer les stocks de produits culturels,
- vendre le produit culturel,
- manager une équipe de vendeurs.

Compétences ou capacités attestées : - mettre en œuvre une organisation de travail en respectant les procédures de livraison et de réception dans les délais prescrits par le marché de l'offre et de la demande,

- sélectionner et acheter les produits culturels dans un souci d'équilibre budgétaire en respectant les contraintes définies par l'entreprise (optimisation des coûts, délai imparti, réductions à caractère commercial, ratio crédit fournisseurs),
- identifier et mettre en œuvre une politique d'information fondée sur la promotion et les relations culturelles, publiques afin de favoriser l'acte de vente,
- personnaliser une action d'information et de communication commerciale en vue de satisfaire le visiteur ou le client,
- mettre en œuvre un processus d'accueil favorisant un espace de dialogue,
- gérer les stocks de produits culturels en déterminant une gestion applicative rigoureuse (date de passation des commandes, suivi et rentabilité des stocks....) dans une logique de performance et de satisfaction de la clientèle,
- commercialiser le ou les produits culturels en vue de développer l'activité économique et commerciale du magasin dans un souci constant de satisfaction et de fidélisation de la clientèle,
- animer et encadrer l'équipe de vente dans le respect de la législation du travail et la réglementation sociale (du recrutement à l'évaluation).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Librairies indépendantes, Disquaires indépendants,

Grands magasins,

Supermarchés,

Hypermarchés,

Grossistes, ...

La certification conduit à des métiers tels que : - vendeur en produits culturels,

- vendeur en produits culturels et ludiques,
- vendeur-responsable de rayon en librairie,
- vendeur-responsable de rayon en disque.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1211 : Vente en articles de sport et loisirs

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :**

Les modalités d'évaluation reposent sur : - des évaluations intermédiaires (contrôles continus des connaissances du livre ou du disque),

- un dossier de période d'application en entreprise (preuve de la pratique professionnelle),

et sur des épreuves finales d'évaluation des compétences professionnelles qui se traduisent par :

- une mise en situation professionnelle pour chaque certificat de compétence (évaluation de vente en magasin et évaluation de présentation de deux produits culturels), et la soutenance d'un mémoire devant un jury de professionnels,

- un entretien technique et un entretien final.

Par la voie de la VAE :

Certification accessible depuis janvier 2007 (se rapprocher de la Direction régionale des affaires culturelles)

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un professionnel du livre ou du disque, est composé : - de 4 représentants d'employeurs et de salariés à part égale, - de 2 formateurs.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury, présidé par un professionnel du livre ou du disque, est composé : - de 4 représentants d'employeurs et de salariés à part égale, - de 2 formateurs.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury, présidé par un professionnel du livre ou du disque, est composé : - de 4 représentants d'employeurs et de salariés à part égale, - de 2 formateurs.
Par candidature individuelle	X	Le jury, présidé par un professionnel du livre ou du disque, est composé : - de 4 représentants d'employeurs et de salariés à part égale, - de 2 formateurs.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Le jury, présidé par un professionnel du livre ou du disque, est composé : - de 4 représentants d'employeurs et de salariés à part égale, - de 2 formateurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 24 janvier 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 5 ans, avec effet au 24 janvier 2008 jusqu'au 24 janvier 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé " Vendeur-responsable de rayon en produits culturels - option livre, option disque " avec effet au 24 janvier 2013, jusqu'au 31 décembre 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications

professionnelles (publié au Journal officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, sous l'intitulé 'Vendeur-responsable de rayon en librairie'

Pour plus d'informations

Statistiques :

Entre 11 et 13 titres délivrés selon les années.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

21, rue de Courcelles 51100 REIMS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFCL 21,rue de Courcelles

51100 REIMS

Historique de la certification :

Ancien intitulé : Vendeur-responsable de rayon en librairie (Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997)

Certification précédente : Vendeur-responsable de rayon en librairie (fiche incomplète)

Certification suivante : Technico-commercial en produits culturels - option livre - option musique vidéo multimédia - option papeterie loisirs créatifs beaux-arts